Ville de Rosny-sous-Bois



PLAN D'ACTION LOCAL 2013-2016

POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LA VIE LOCALE

Version à destination des services municipaux

Ville de Rosny-sous-Bois

Edito

« Il est toujours plus facile de proclamer l'égalité que de la réaliser » disait très justement Edouard Herriot. Près d'un demi-siècle après ces paroles, où en sommes-nous de l'égalité homme/femme ?

Alors que la Ville de Rosny-sous-Bois vient de signer la Charte européenne sur l'égalité homme/femme, la question se pose avec toujours autant d'acuité. Le sujet, contrairement à ce que pourrait laisser penser quelques leaders d'opinions blasés et toujours en quête de polémique, a considérablement progressé. Principalement grâce aux premières intéressées qui ont su par leur talent faire tomber des barrières que plusieurs siècles de société patriarcale avaient lentement érigés.

Aujourd'hui, il n'y a pas, à ma connaissance, de métiers interdits aux femmes ou aux hommes. C'est un premier point non négligeable mais le vrai combat reste encore celui de l'égal accès à des postes à responsabilité. Depuis le temps d'Herriot, la situation a bien évoluée et j'en veux pour preuve Madame Frontière, qui depuis plus de 10 ans, dirige une administration rosnéenne composée à 70% de femmes.

Toutefois, si je devais paraphraser de Gaulle, la passion pour l'égalité ne doit pas se résumer à la recherche d'un ou deux privilèges, mais bien à des traitements identiques. Il ne faut pas, sous prétexte d'égalité, organiser un déséquilibre.

La mise en oeuvre d'une Charte européenne des droits homme/femme dans la vie locale marquera un jalon important en faveur d'une politique d'égalité des sexes. Elle confirme ainsi ma volonté de poursuivre dans cette voie au sein de la mairie de Rosny-sous-Bois.

Le plan d'action qui suit a pour objectif de mettre en œuvre les principes de cette charte afin qu'ensemble on travaille encore mieux à Rosny-sous-Bois.

Votre Maire,
Conseiller général
Claude Capillon

Introduction

Avec l'adoption de la Charte européenne sur l'égalité entre les hommes et les femmes dans la vie locale, la ville de Rosny-sous-Bois marque son engagement en faveur d'une politique d'égalité entre les femmes et les hommes.

Etablie par le Conseil des Communes et des Régions d'Europe, la Charte se base sur six principes importants :

- l'égalité des femmes et des hommes constitue un droit fondamental
- les discriminations multiples et les obstacles doivent être pris en compte
- la participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision est un préalable de la société démocratique
- l'élimination des stéréotypes sexués est indispensable pour l'instauration de l'égalité entre les hommes et les femmes
- intégrer la dimension du genre dans toutes les activités des collectivités et des régions est nécessaire pour faire avancer l'égalité
- des plans d'action et des programmes adéquatement financés sont des outils nécessaires pour faire avancer l'égalité des hommes et des femmes

Afin de rendre effectif cet engagement, la ville met en place un plan d'action local. Par ce plan d'action, elle s'engage à appliquer concrètement la Charte dans plusieurs domaines. Ce premier plan d'action vise à rassembler et formaliser les dispositifs déjà mis en place par la ville dans le but des les optimiser et par de nouvelles actions, il va permettre d'améliorer, à l'échelle locale, l'égalité entre les femmes et les hommes. Il s'agit donc, dans un premier temps, de créer un débat interne et une réflexion sur cette problématique afin de mettre en œuvre des changements concrets.

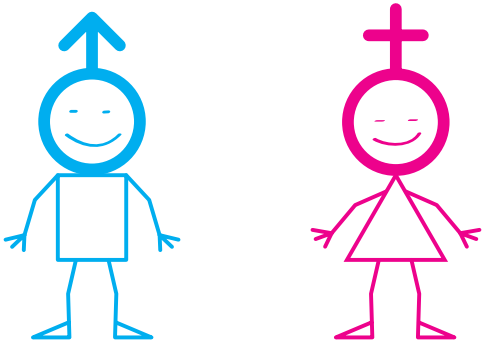

FICHE N°1

AGIR GRÂCE A LA CULTURE

➡ Faire participer les citoyens à la lutte contre les stéréotypes : création d'une chanson sur l'égalité homme femme et les stéréotypes par les élèves et les enseignants en partenariat avec le Conservatoire et l'Education nationale de janvier à juin 2013

➡ Présenter de manière neutre les différentes activités proposées par le Conservatoire et avoir un discours neutre auprès des parents lors du choix de l'activité, tant en matière de danse que de pratique musicale

➡ Favoriser l'équilibre dans les activités de loisirs proposées aux jeunes et sensibiliser davantage les filles à la pratique musicale

➡ Participer au festival littérature du 93 « Hors limites » avec une lecture musicale sur J. Hendrix par Lily Salver et un concert de Xavier Renard qui a chanté Rosa Parks

➡ Organiser une matinée Musique Médiévale où à travers la musique le rapport homme/femme à l'époque du Moyen-âge est implicitement mis en avant

➡ Proposer une littérature jeunesse moderne, cassant les stéréotypes pour la petite enfance et l'adolescence

➡ Mettre en avant des personnalités féminines peu connues mais qui ont eu un rôle important pour l'égalité entre les hommes et les femmes ainsi que proposer des ouvrages sur le sujet

➡ Faire intervenir des illustrateur/rices, auteur/es de BD, peintres hommes et femmes lors des activités proposées à la bibliothèque Marguerite Yourcenar afin de communiquer avec le public par l'art

FICHE N°2

AGIR PAR LA PRATIQUE SPORTIVE

Développons une communication neutre dans le sport

➡ Développer un discours neutre quant aux sports proposés aux enfants à l'Office municipale des sports.

➡ Prendre en compte la parité, autant que faire se peut, dans les conventions d'objectifs et de moyens ainsi que le statut de l'association et la composition des organes de direction lors de l'attribution des subventions aux associations sportives

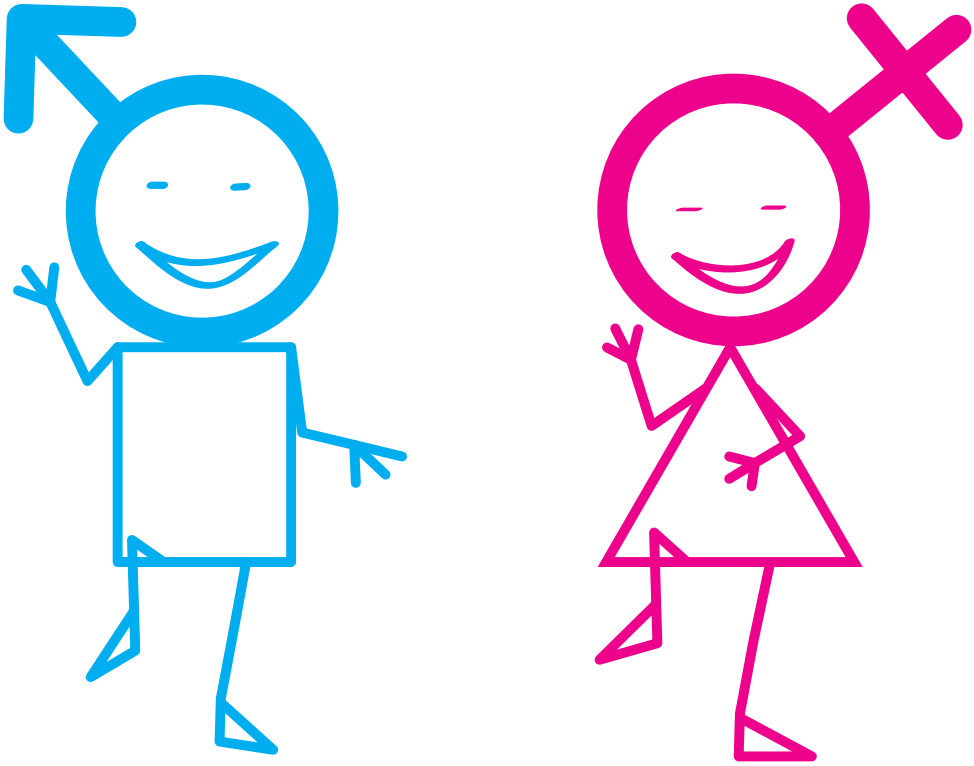

FICHE N°3

AGIR AU PLUS PRÈS DES JEUNES ET DANS NOS QUARTIERS PAR LA PRÉVENTION

Développons davantage la prévention sur les questions d'égalité

Action nouvelle / à renforcer

➡ Traiter la question de l'égalité entre les femmes et les hommes lors d'un débat réalisé au Mam's Café, lieu de rencontres et d'échanges du Pré-Gentil

➡ Débattre de la question de l'égalité entre les femmes et les hommes lors d'un Vendredi Palabre au centre socioculturel Marnaudes-Bois Perrier

➡ Continuer à rechercher la meilleure représentativité possible dans les Conseils de quartier : refléter la diversité de la population, par genre, par secteurs géographiques, par catégories socioprofessionnelles, par âge, etc.

➡ Poursuivre la prise en compte des inégalités entre les femmes et les hommes dans toutes les actions financées dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale établi entre l'Etat et la Ville pour la mise en place de la politique de la ville au plan local

Favorisons les comportements égalitaires

Action nouvelle / à renforcer

➡ Intervenir auprès des collégiens sur la thématique du rapport filles/garçons et organiser des actions sur le thème de l'égalité avec les collèges, lycées et centres de loisirs

➡ Favoriser l'équilibre dans les activités de loisirs proposées aux jeunes et amener davantage les filles à la pratique des sports, des activités scientifiques et des arts

Action nouvelle / à renforcer

➡ Former/sensibiliser en continu les éducateur/trices et les animateur/trices sur le thème de l'égalité entre les filles et les garçons

Action nouvelle / à renforcer

➡ Développer les échanges autour de la co-parentalité

FICHE N°4

AGIR SUR LA SÉCURITÉ PAR LA PRÉVENTION CONTRE LES VIOLENCES

Favorisons l'accès des femmes victimes de violences à un logement

➡ Ouverture d'une structure d'accueil sur la ville pour les femmes victimes de violences conjugales. La ville de Rosny-Sous-Bois confrontée sur son territoire à cette problématique a souhaité mettre à la disposition de l'association SOS Femmes 93 un pavillon afin d'héberger les femmes (avec ou sans enfants) victimes de violences conjugales. Cette structure devrait ouvrir d'ici à fin 2013. Par ailleurs une convention «Un toit pour elle» a été signée en décembre 2011, elle prévoit la mise à disposition d'un voire de deux logements du contingent du Maire à des femmes victimes des violences conjugales.

Action nouvelle / à renforcer

➡ Sensibiliser les bailleurs sur la question des violences conjuguales pour l'attribution des logements

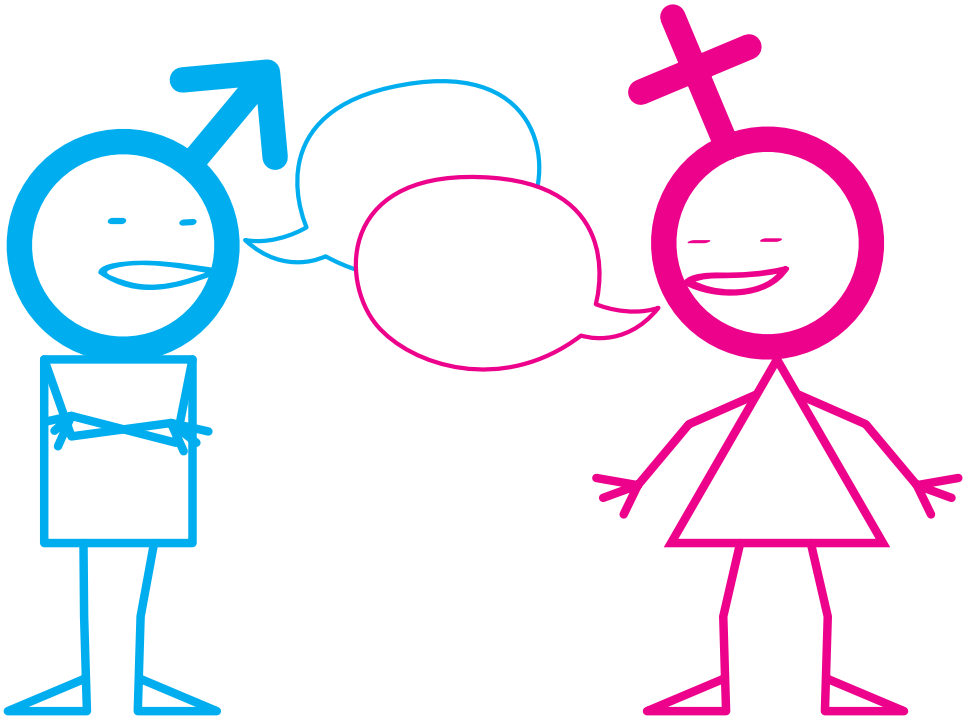

Luttons contre les violences faites aux femmes

Action nouvelle / à renforcer

➡ Le pôle Politique de la ville, Jeunesse et Prévention organisera une semaine de prévention contre les violences faites aux femmes, du 25 novembre au 1er décembre 2013, afin de sensibiliser les professionnels et de leur fournir les informations pertinentes pour une meilleure orientation des victimes et de sensibiliser auprès des jeunes sur les comportements sexistes dans les relations filles/garçons ainsi que de prévention contre les délits que sont les violences et agressions sexuelles.

Action nouvelle / à renforcer

➡ Sensibiliser tous les professionnels « santé social » par le biais de rencontres et de formations avec présentation des différents dispositifs mis en place sur la commune et en Seine-Saint-Denis: travailleur social du commissariat, téléphone portable d'alerte, consultations de victimologie, convention « Un toit pour elle », bons taxis, rencontre « Jeunes contre le sexisme », permanences juridiques de SOS Victimes à la Maison du Droit et de la Citoyenneté, etc.

Action nouvelle / à renforcer

➡ Réalisation en partenariat avec les acteurs sociaux (DPAS – PMI – PRE – CCAS …) d'une plaquette d'information en direction du public.

➡ S'associer aux rencontres « Femmes du monde en Seine-Saint-Denis » organisées par l'Observatoire Départemental des violences envers les femmes de Seine-Saint-Denis en partenariat avec les villes du département en organisant des conférences et des spectacles suivis d'une intervention du Conseil général (en 2013 – représentation de slam tout public).

Action nouvelle / à renforcer

➡ Expérimentation, depuis 2013, un groupe de parole pour les hommes auteurs de violences conjugales, issu du partenariat entre le Pôle Politique de la Ville, Jeunesse et Prévention et le Commissariat, la Justice et l'AADEF Médiation Familiale.

FICHE N°5

AGIR EN MATIÈRE DE SANTÉ

Favorisons l'égal accès des hommes et des femmes à la santé grâce l'Atelier Santé Ville

Action nouvelle / à renforcer

➡ Inscrire dans le contrat local de santé, conclu avec l'ARS, et dans la mise à jour du Plan local de Santé (2014), l'égal accès des femmes et des hommes à la santé. L'Atelier Santé Ville a pour mission de favoriser les actions de prévention santé envers les populations en situation de précarité.

➡ Poursuivre les actions de dépistage des cancers à destination des hommes comme des femmes (cancer du sein, de l'utérus, cancer du côlon, cancer de la prostate,…).

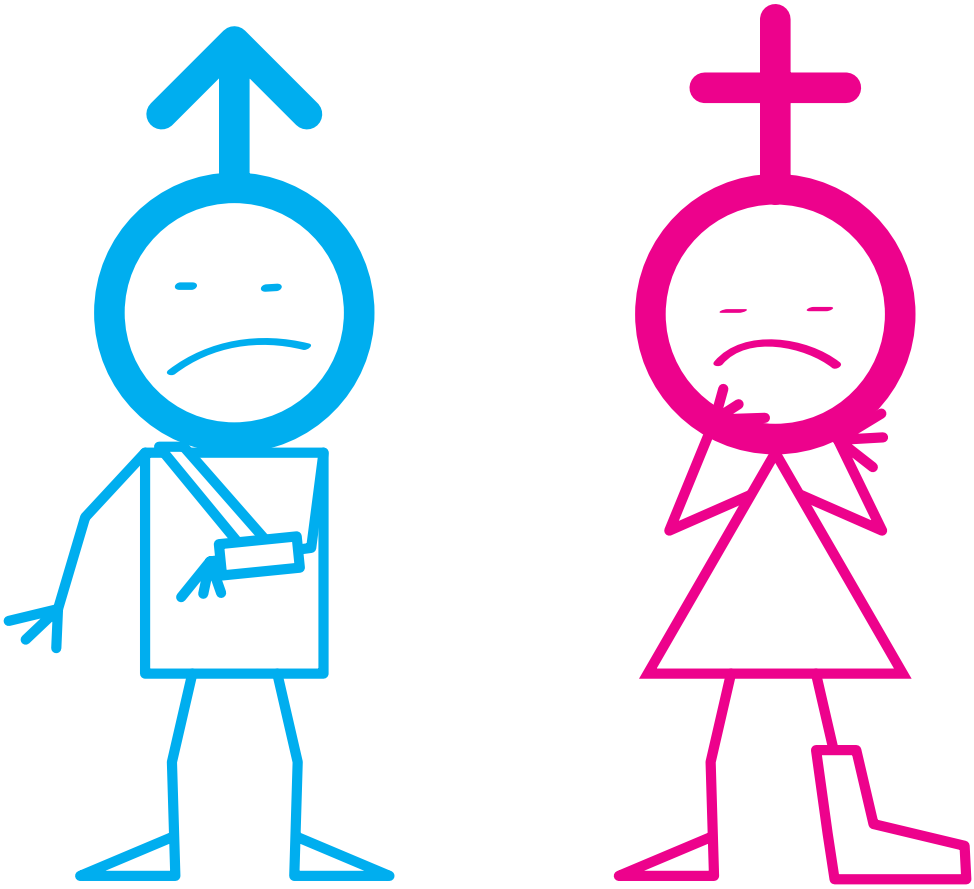

FICHE N°6

AGIR DANS LA COMMANDE PUBLIQUE

Intégrons l'égalité entre les hommes et les femmes dans la commande publique

Action nouvelle / à renforcer

➡ Sensibiliser sur l'égalité hommes-femmes dans les marchés et contrats publics afin de sensibiliser les entreprises à l'accès égalitaire des hommes et des femmes à l'emploi lors de marchés publics, la ville introduit la Charte dans ses dispositifs.

Action nouvelle / à renforcer

➡ Prendre en compte le bilan sociétal de l'entreprise et la mise en œuvre de l'égalité hommes-femmes lors de la passation de contrats publics.

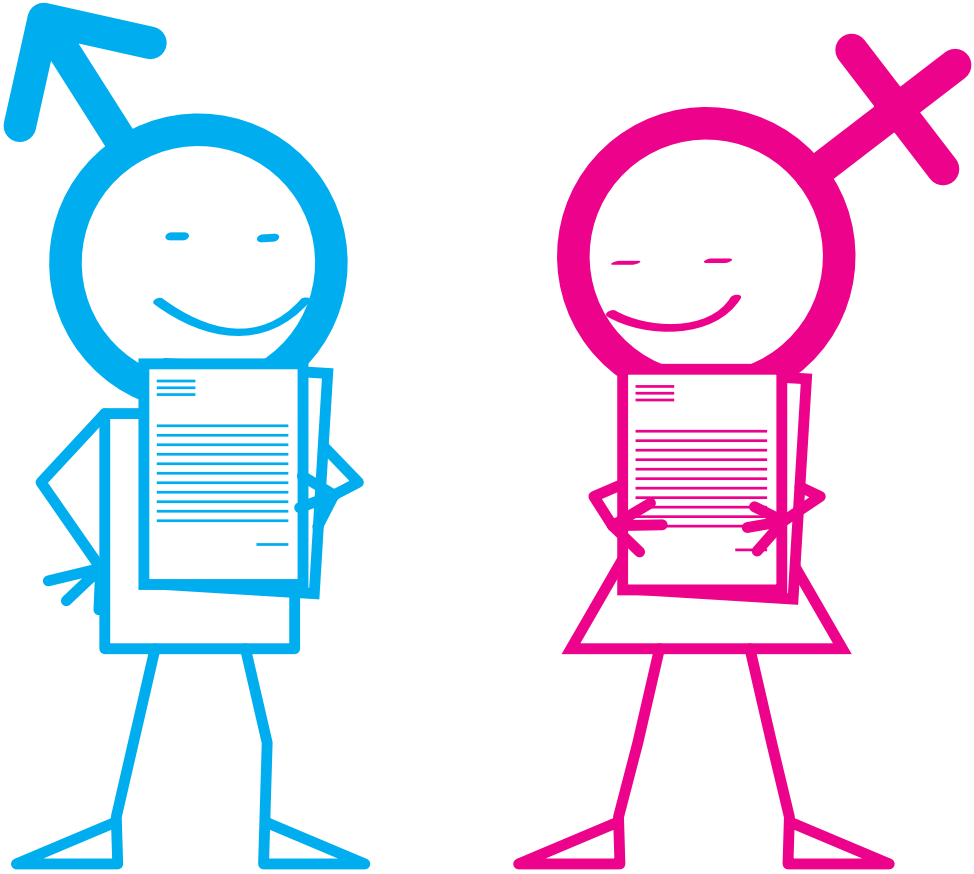

FICHE N°7

AGIR AU NIVEAU DES RESSOURCES HUMAINES

Intégrons et évaluons la dimension du genre dans la politique des ressources humaines

Action nouvelle / à renforcer

➡ Etablir un diagnostic interne dans le bilan social de la structure du personnel afin de pouvoir disposer de données claires et précises sur l'égalité professionnelle

Action nouvelle / à renforcer

➡ Développer une analyse en termes de répartition des genres par secteur et par métier dans la ville

Action nouvelle / à renforcer

➡ Poster des offres d'emploi neutres afin de favoriser l'égal accès des femmes et des hommes à l'emploi

➡ Supprimer les termes « Mademoiselle », « Nom de jeune fille » dans les formulaires et les correspondances administratives

➡ Poursuivre les entretiens de retour de congé maternité/paternité/parentalité des agents avec les supérieurs hiérarchiques

Action nouvelle / à renforcer

➡ Envisager une journée de l'égalité entre les femmes et les hommes en remplacement de la fête des mères et de la fête des pères qui n'est pas célébrée par la ville

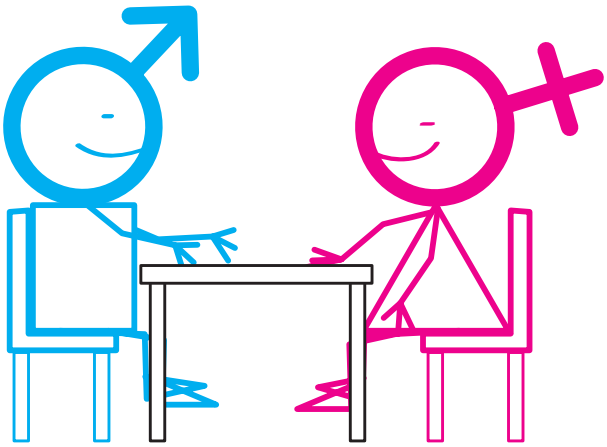

FICHE N°8

AGIR SUR L'EMPLOI ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Développons une communication non genrée sur les métiers

➡ Auprès des entreprises
Lors du dépôt des offres des entreprises auprès du service, un rappel du principe de non discrimination est systématiquement réalisé. Ce rappel est également opéré lors de demandes d'information sur les différents types de contrats qui nous parviennent.
➡ Auprès des demandeurs d'emplois
Il s'agit de mixer les publics afin d'offrir les mêmes opportunités aux demandeurs d'emploi et de favoriser l'émulation de groupe.

Insérons l'égalité hommes/femmes au centre de nos actions

➡ Indiquer dans les critères de sélection des candidats qu'une attention particulière est portée à la mixité du public bénéficiaire
➡ Réaliser davantage d'actions en faveur de l'élargissement des choix professionnels
➡ Insérer des modules de sensibilisation à l'égalité hommes/femmes dans nos actions

Favorisons les modes de garde alternatifs dans la ville

➡ Porté par le service insertion et la maison des parents, un travail sur la mise en relation d'auxiliaires parentaux rosnéens et des parents en recherche de solutions de garde est en cours sur la ville.

Permettons le soutien aux initiatives économiques des femmes en les informant des dispositifs existants

Communiquons sur l'entreprenariat féminin

➡ Organiser des tables rondes, des rencontres et petits déjeuners.

Poursuivons les initiatives visant à renforcer l'égalité hommes/femmes au sein des entreprises du territoire

➡ Le pôle développement économique est à l'origine de l'installation d'une crèche d'employeur (inter entreprises) sur le territoire. Cet outil permet à des TPE PME d'offrir à leurs salariés une solution de garde pour leurs enfants et ainsi de permettre aux femmes et aux hommes de mieux concilier, et de manière égalitaire, vie familiale et vie professionnelle. Des berceaux de cette crèche d'employeurs ont été réservés par la Ville à l'attention de ses agents.

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION

Une présentation en réunion de Directeurs aura lieu afin d'introduire concrètement le plan d'action. Il sera également présenté et distribué aux agents lors d'une formation relative au thème de l'égalité dans l'année suivant sa transmission. Une formation par le CNFPT pourra être envisagée. L'intervention du centre Hubertine Auclert, centre francilien de ressources pour l'égalité femmes hommes, sera élaborée pour présenter aux agents les enjeux d'un tel sujet. La formation pourra durer une demi-journée ou une journée, de façon obligatoire ou non, avec différentes interventions sur les thématiques représentant un intérêt particulier au regard du diagnostic établi et selon le budget alloué. La présence d'au moins une ou deux personnes référentes des directions concernées seraient souhaitée afin de pouvoir diffuser l'information aux autres agents par la suite. La plan d'action local fera l'objet d'un article dans Pensée commune et sera disponible sur l'intranet.

La Charte fera l'objet d'une signature publique lors d'une manifestation sur l'égalité entre les hommes et les femmes dans la vie locale. Cette manifestation pourra prendre la forme d'une journée, d'un week-end ou d'une semaine sur l'égalité. Le thème de l'égalité homme-femme pourra également être intégré lors d'autres événements à Rosny-sous-Bois (semaine de lutte contre les violences faites aux femmes par exemple). Des activités diverses seront proposées : diffusion d'un ou plusieurs films relatif à l'égalité entre les hommes et les femmes, exposition sur le sujet, tournoi sportif égalitaire, concert avec des femmes et hommes compositeur/rices.

Un bilan de mi-parcours peut être effectué pour rendre compte des avancées et des progrès de l'application concrète de la Charte et pour donner des repères de l'évolution de la situation de l'égalité entre les hommes et les femmes à Rosny-sous-Bois.

Le plan d'action fera l'objet d'une évaluation trois ans après sa mise en œuvre. L'évaluation donnera lieu à l'élaboration d'un nouveau plan avec de nouvelles priorités, selon les progressions observées.

L'intégration de la variable genre dans les politiques et les actions des différentes directions ainsi que l'effectivité des actions menées en faveur de l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale tout comme l'engagement des agents de la ville permettront d'évaluer les avancées et changements qui ont eu lieu à Rosny-sous-Bois. Un questionnaire pourra être établi afin de disposer de statistiques sur la réalisation concrète des actions et de mettre en avant le premier bilan de la mise en place du plan d'action.

Notes :

Ville de Rosny sous-Bois

a.f.c.c.r.e.
Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe